

Bastia, u 26 di marzu di u 2026

**CUMUNICATU DI STAMPA  
DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA**

**Le Conseil exécutif de Corse demande la généralisation  
du bouclier tarifaire en réponse à la crise actuelle et  
propose le règlement structurel de la question du prix du  
carburant en Corse**

La situation internationale conduit à une flambée du prix du carburant, particulièrement impactante en Corse pour les acteurs insulaires de la distribution, comme pour les consommateurs à la pompe.

Face à cette situation de crise, le Conseil exécutif de Corse a rencontré ce jour les responsables des réseaux Vito et Eni, ainsi qu'un représentant du réseau des détaillants et a pris attache avec les représentants régionaux de la compagnie Total.

La situation actuelle est la suivante : le cours du carburant connaît une augmentation sans précédent du fait notamment de la guerre en Iran. Cette hausse du cours a pour conséquence mécanique une hausse des prix à la pompe de l'ordre de 50 centimes le litre, ceci sur des niveaux en Corse déjà nettement supérieurs à la moyenne française.

En Corse, le marché de la distribution est structuré de façon très spécifique par rapport à la situation dans l'hexagone.

En France continentale, 70% des ventes de carburant se font dans les grandes et moyennes surfaces, puis par le groupe Total, largement leader chez les distributeurs, les petits distributeurs indépendants ou affiliés à un autre distributeur ne représentant qu'une part très marginale.

La situation en Corse est totalement différente, notamment à travers l'existence d'une pluralité de stations-service sur tout le territoire insulaire, situation qu'il convient de préserver tout en garantissant un prix abordable pour les consommateurs.

Il existe dans l'île trois réseaux de distribution contribuant à cette pluralité : Total (qui dessert 49 stations), Vito (63 stations), et Eni (19 stations).

Le groupe Total qui dispose d'une organisation intégrée mondiale (production ; raffinage ; stockage ; distribution) a pu, dans le cadre d'un accord global avec le Gouvernement, mettre en place un bouclier tarifaire permettant d'amortir les augmentations actuelles et de vendre le carburant dans les stations à l'enseigne Total à un prix plafonné (par exemple 2,10 € pour le diesel au lieu de 2,60 € en moyenne sans bouclier tarifaire).

Un même bouclier tarifaire a été dans un premier temps installé par la société Rubis en Corse (groupe Vito), ceci depuis le début de la crise actuelle. Celle-ci expose néanmoins ne plus être en état de continuer à assumer ce surcoût.

La situation est identique pour le groupe Eni, selon ce qu'indique celui-ci. En l'état actuel, seul Total maintient donc un bouclier tarifaire en Corse, ceci en application d'un accord national.

Ce maintien a des effets bénéfiques pour les consommateurs insulaires se rendant dans les stations-service Total mais la situation actuelle conduit à des difficultés majeures pour les stations-service affiliées aux enseignes Vito et Eni.

Le différentiel de prix (50 centimes au litre) dirige mécaniquement l'ensemble des consommateurs vers l'enseigne proposant un bouclier tarifaire, ce qui entraînera à très court terme la disparition des stations affiliées à une autre enseigne.

Une telle disparition aurait des conséquences négatives majeures pour la Corse : disparition de dizaines, voire de centaines d'emplois, affaiblissement du maillage territorial (notamment dans les zones rurales et de montagne).

Enfin, le risque d'une situation de monopole, à exclure par principe quel que soit le secteur ou les opérateurs concernés, se renforcerait.

Il est donc indispensable de sortir de la logique de crise actuelle, à travers des mesures conjoncturelles et structurelles.

Au plan conjoncturel, le Conseil exécutif de Corse demande l'organisation d'une réunion immédiate avec le Gouvernement, en présence des distributeurs, aux fins de définir et de mettre en œuvre sans délai les mesures permettant de généraliser le bouclier tarifaire à l'ensemble des distributeurs présents en Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse prend attache dès ce jour avec le Premier Ministre pour lui demander l'organisation de cette réunion.

Sur le fond, le Conseil exécutif de Corse réaffirme au Gouvernement, comme déjà dit dans la délibération votée par l'Assemblée de Corse en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, puis dans un courrier au premier Ministre en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, qu'il est indispensable de régler de façon structurelle la question du surcoût du prix du carburant en Corse.

Cette réponse structurelle implique des modifications législatives et réglementaires intégrant les préconisations de l'avis de l'autorité de la concurrence en date du 17 novembre 2025 et permettant notamment la fin de toute logique de monopole, la disparition des mécanismes pouvant conduire à des surcoûts ou surprofits, une fiscalité adaptée, et l'encadrement des prix chaque fois que nécessaire.

Ces solutions structurelles, conformes au caractère de territoire insulaire de la Corse, ont une vocation naturelle à nourrir les débats à intervenir devant le Parlement à compter du mois de mai, et qui auront pour objet la révision constitutionnelle et le statut d'autonomie de la Corse.